

PROCÈS-VERBAL RÉUNION CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 21 AVRIL 2026 à 20 H 00

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie le mardi 21 avril 2026 à 20 H 00, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire.

Présents : Jean FAYOLLE, Pierre LOPEZ, Patricia GUILLERMIN, Julien BUISSON, Virginie DERAMECOURT, Jean-Paul GIRAUD, Jacky LARDET, Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Isabelle DEVIS, Sandrine CORNIL, Séverine SENDRA, Delphine FAURE, Julien DUPERRET, Priscilla RIZZATO, Alexandre POULAIN.

Absents : Véronique BARBERET (pouvoir à P. LOPEZ), Olivier MOTTE (pouvoir à J. BUISSON), Frédéric ROZIER.

Nombre de membres en exercice	19	Nombre de membres absents	3
Quorum	10	Nombre de membres présents	16

Monsieur Pierre LOPEZ a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Taux des taxes locales 2026,**
- **Délégations du Conseil Municipal au Maire,**
- **Élection des membres des commissions municipales,**
- **Élection des membres du Centre communal d'action sociale (CCAS),**
- **Élections des membres de la Commission d'appel d'offres (CAO),**
- **Désignation d'un membre du Conseil à la commission de contrôle de la liste électorale,**
- **Désignation des représentants du Conseil dans les organismes extérieurs,**
- **Questions sur les comptes-rendus transmis et retour sur les représentations de la municipalité dans les associations,**
- **Questions diverses.**

=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=+=

Le procès-verbal de la réunion de Conseil du 20 mars 2026 est approuvé à l'unanimité et signé par le Maire et la secrétaire de séance.

TAUX DES TAXES LOCALES 2026

Des simulations sont projetées. Monsieur le Maire indique qu'habituellement, les taux sont votés lors de la même réunion que celle au cours de laquelle est voté le budget primitif. Toutefois, les bases prévisionnelles 2026 n'étaient pas encore connues lors du vote du budget primitif, que le précédent Conseil Municipal avait choisi de voter avant les élections municipales. Il précise les éléments qui peuvent faire varier chaque année les bases d'imposition, qui s'appuient sur les valeurs locatives cadastrales déterminées en 1970. Il propose ensuite d'augmenter de 4 % le taux de taxe foncière sur le bâti (TFB). Cette augmentation inclut la revalorisation des bases d'imposition, qui est de 0,8 % en 2026.

Monsieur LARDET pense qu'on ne peut qu'augmenter ce taux. Monsieur POULAIN regrette qu'il n'y ait pas eu d'augmentation de ce taux pendant plusieurs années et qu'une augmentation de 4 % soit proposée cette année. Le Conseil donne son accord à l'unanimité pour porter le taux de TFB à 36,74 %.

Concernant la taxe foncière sur le non bâti (TFNB), Monsieur le Maire indique que son taux n'a pas été augmenté depuis très longtemps, car il est historiquement élevé à Briennon, par rapport aux communes environnantes. De plus, cette taxe rapporte peu. Il propose donc de maintenir son taux à 46,34 %. Monsieur POULAIN suggère d'appliquer une augmentation de 3 %, qu'il juge infime. Monsieur BUISSON répond qu'une augmentation de ce taux a plus d'incidence pour les agriculteurs. Madame DERAMECOURT ajoute que malgré le projet onéreux en cours, un maintien de ce taux compenserait en quelque sorte la décision d'augmenter le taux de TFB. Le Conseil donne son accord à la majorité pour reconduire le taux de 46,34 % (3 voix pour une augmentation de 3 %).

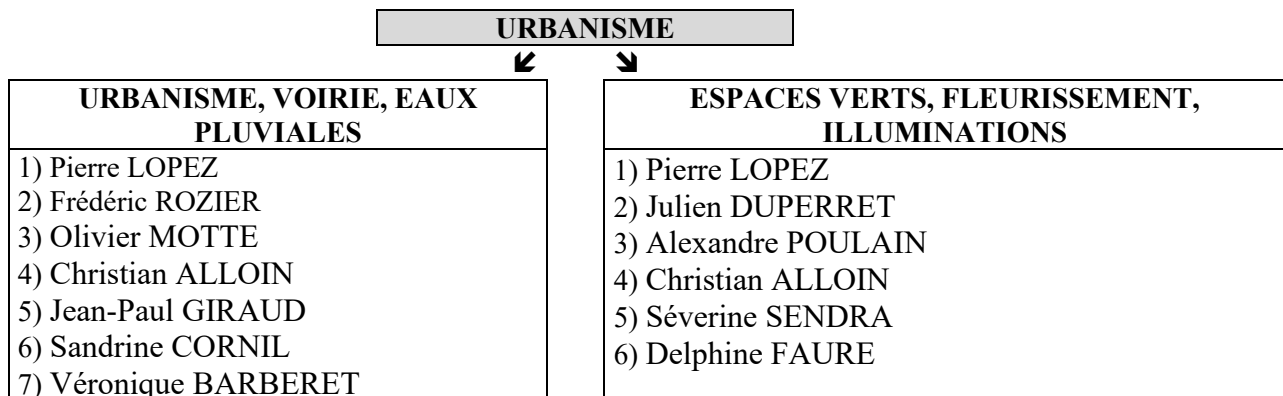
Enfin, concernant la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), Monsieur le Maire propose la même augmentation que pour la TFB. Il précise que la réglementation ne permet pas une augmentation plus importante que celle de la TFB et qu'il y a de toute façon peu de résidences secondaires sur la commune. Le Conseil accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité, portant ainsi le taux de THRS à 10,11 %.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

La liste des possibilités de délégations du Conseil Municipal au Maire avait été transmise au préalable aux membres du Conseil. Monsieur le Maire précise que les décisions qu'il est amené à prendre dans le cadre de ces délégations sont portées à la connaissance du Conseil Municipal lors de la réunion de Conseil qui suit. Il propose de reprendre les mêmes limites que celles fixées en 2020. Le Conseil donne son accord à l'unanimité.

ÉLECTION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

L'élection des membres des commissions municipales a lieu et ils sont élus à l'unanimité. Il s'agit de :



SERVICES ET ANIMATIONS

<p>VIE COMMUNALE ET ASSOCIATIVE, SERVICES À LA POPULATION</p> <p>1) Patricia GUILLERMIN 2) Virginie DERAMECOURT 3) Julien DUPERRET 4) Sandrine CORNIL 5) Jacky LARDET</p>	<p>CULTURE, ANIMATION, TOURISME, COMMUNICATION, CMJ</p> <p>1) Virginie DERAMECOURT 2) Patricia GUILLERMIN 3) Séverine SENDRA 4) Priscilla RIZZATO 5) Béatrice RAOU</p>
--	---

PATRIMOINE

<p>ENTRETIEN, AMÉNAGEMENT, FONCTIONNEMENT DU PATRIMOINE</p> <p>1) Julien BUISSON 2) Olivier MOTTE 3) Christian ALLOIN 4) Véronique BARBERET 5) Sandrine CORNIL 6) Julien DUPERRET</p>	<p>SALLE POLYVALENTE, TRAVAUX NEUFS</p> <p>1) Julien BUISSON 2) Christian ALLOIN 3) Frédéric ROZIER 4) Jacky LARDET 5) Véronique BARBERET 6) Alexandre POULAIN 7) Sandrine CORNIL</p>
--	--

ÉGLISE

<p>1) Julien BUISSON 2) Christian ALLOIN 3) Béatrice RAOU 4) Isabelle DEVIS 5) Pierre LOPEZ</p>

FINANCES

<p>1) Jean FAYOLLE 2) Pierre LOPEZ 3) Patricia GUILLERMIN 4) Julien BUISSON 5) Virginie DERAMECOURT 6) Alexandre POULAIN 7) Jean-Paul GIRAUD</p>
--

Aussi, le Conseil décide à l'unanimité de proposer les personnes suivantes aux services fiscaux, pour faire partie de la commission communale des impôts directs :

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
<p>1) Pierre LOPEZ 2) Jean-Paul GIRAUD 3) Gilles COMTE 4) Yvette CHEVALIER 5) Louis GONDARD 6) Jean-Paul FONTENILLE 7) Jean DEMONT 8) Nadine CAVELIER 9) Gérard MEUNIER</p>	<p>1) Jean-Paul ROUX 2) Patrice FOUILLET 3) Claudius ROLLAND 4) Étienne SOLER 5) Michel SAYET 6) Rachel DURAND 7) Frédéric ROZIER 8) Sandrine CORNIL 9) Isabelle DEVIS</p>

Commissaires titulaires (suite)	Commissaires suppléants (suite)
10) Jean-Paul UHEL 11) Sylvain ROCHE 12) Pierre RAYMOND (LE COTEAU)	10) Alexandre POULAIN 11) Olivier MOTTE 12) Didier ROCHE (POUILLY SOUS CH.)

ÉLECTION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Il est proposé d'élire cinq membres élus au Centre communal d'action sociale (CCAS), comme lors du précédent mandat. L'élection des membres élus du CCAS a lieu et ils sont élus à l'unanimité. Il s'agit de : Patricia GUILLERMIN, Béatrice RAOU, Sandrine CORNIL, Jacky LARDET et Julien DUPERRET.

ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

L'élection des membres de la commission d'appel d'offres (CAO) a lieu et ils sont élus à l'unanimité. Il s'agit de :

Titulaires	Suppléants
Pierre LOPEZ Julien BUISSON Alexandre POULAIN	Christian ALLOIN Jacky LARDET Priscilla RIZZATO

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À LA COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

La candidature de M. Jean-Paul GIRAUD pour faire partie de la commission de contrôle de la liste électorale est approuvée à l'unanimité.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Son désignés à l'unanimité les personnes suivantes pour représenter le Conseil Municipal dans les organismes extérieurs :

Associations diverses

Comité des Fêtes de Briennon

- | | |
|-------------------------|-------------------|
| 1. Virginie DERAMECOURT | 2. Julien BUISSON |
| 3. Julien DUPERRET | |

Comité de Jumelage de Briennon

- | | |
|-------------------------|-----------------|
| 1. Virginie DERAMECOURT | 2. Pierre LOPEZ |
|-------------------------|-----------------|

Le Canal de Roanne à Digoin

1. Jean-Paul GIRAUD (titulaire) 2. Béatrice RAOU (suppléant)

L'île aux p'tits mousses

1. Patricia GUILLERMIN 2. Delphine FAURE

MJC Briennon

1. Patricia GUILLERMIN 2. Priscilla RIZZATO

Délégués SIEL

Titulaire	Suppléant
Christian ALLOIN	Sandrine CORNIL

Délégué CNAS

Jacky LARDET

Représentants Conseil d'administration de la Caisse d'Épargne

Titulaire	Suppléant
Jacky LARDET	Isabelle DEVIS

Correspondant incendie et secours

Jean-Paul GIRAUD

Correspondant défense

Pierre LOPEZ

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique que les membres des commissions, comités consultatifs, groupes de travail,... au sein de Charlieu-Belmont Communauté seront à élire prochainement, car tous ces groupes n'ont pas encore été déterminés. Il souligne l'importance de certains de ces groupes.
- La cérémonie du 8 mai 1945 aura lieu le vendredi 8 mai 2026 à 11 H 15 au monument aux morts.
- Comme indiqué précédemment, la prochaine réunion de Conseil Municipal devrait avoir lieu vendredi 29 mai 2026.
- Madame RAOU demande si les capteurs ont été posés sur l'église. Monsieur BUISSON répond négativement. Monsieur le Maire ajoute que les relevés ont été effectués pour la méthodologie d'installation des capteurs.
- Monsieur POULAIN intervient au sujet d'une requête qui lui a été faite par la gérante de l'épicerie et souhaiterait savoir si un nouveau comptage des véhicules a été réalisé rue de la Libération, depuis la pose du feu récompense. Madame RAOU ajoute qu'il s'agit d'un

commerce essentiel pour la commune, avec une amplitude d'ouverture importante. Monsieur POULAIN dit que la demande serait de déplacer le feu et non de le supprimer. Monsieur LOPEZ répond que réglementairement, c'est le seul endroit de la rue où il peut être positionné. Madame DERAMECOURT ajoute que sur le trajet alternatif (route de Roanne), la vitesse a été abaissée de 70 à 50 km/h sur une portion, ce qui fait qu'on ne gagne pas de temps en passant par la rue de la Libération ou par la route de Roanne. Monsieur ALLOIN rappelle que la sécurisation de la rue de la Libération était un engagement de la précédente mandature. Que les solutions mises en place soient jugées bonnes ou mauvaises, elles ont été réalisées. Si le commerçant en question a des remarques à formuler, il doit s'adresser directement à la Mairie. Enfin, il dit que les personnes qui passent par la rue de la Libération dans le but d'emprunter un raccourci ne le prennent que dans ce but là et non pour s'arrêter à la supérette.

- Monsieur POULAIN indique avoir eu connaissance de l'appel d'offres pour l'usine de traitement de l'eau et souhaite obtenir des précisions. Monsieur le Maire répond que le projet a été initié par le SIADEP et c'est maintenant Charlieu-Belmont Communauté qui porte le projet, ayant repris la compétence eau potable. La structure actuelle est en effet très obsolète. Le coût du projet est de 5 M€, pour la production d'eau potable d'un tiers des foyers du territoire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

Le secrétaire de séance,
Pierre LOPEZ